

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE LAGARDE



ARRETE
PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR
DU RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 susvisé,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2015

ARRETE

Article 1 : Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2016 Monsieur **ZIEGLER Serge**.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 citées susvisées.

Article 2 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et dont l'amplification sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Château-Salins

Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois

Le Maire,

Serge ZIEGLER



Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire de la présente décision, avoir pris connaissance des obligations qu'elle comporte et avoir été informé qu'il dispose d'un délai de dix mois pour la contester auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Date :

07/07/2015

Signature

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS
Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 07

LAGDEL2015.1.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 23 juin 2015 - Séance du 3 juillet 2015
Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

Présents :

M. BREGARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie,
M. JAHN Marc,

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.
M.MANDOIS Alain, M. GALLAND Victor

Objet : Réfection du trottoir - route de Bourdonnay -

Monsieur BIER Philippe, propriétaire de l'immeuble situé 37 route de Bourdonnay, envisage la remise en état du chemin privé d'accès à sa maison (150ml) avec une finition en enrobé.

Entre le départ du chemin et la route de Bourdonnay, il y a une zone d'environ 40 m² (prolongement du trottoir) appartenant à la commune. Cette zone est en très mauvais état (ornières) et les eaux de ruissellement y stagnent. Ces eaux devraient se déverser dans le réseau d'assainissement communal et dans le regard de la pompe de relevage proche. Cet apport d'eau supplémentaire éviterait que les tuyaux de refoulement se bouchent car actuellement il n'y a pas suffisamment d'arrivée d'eaux pluviales et usées dans le réseau pour permettre un fonctionnement satisfaisant du système d'assainissement.

C'est pourquoi le maire propose au conseil municipal de réaliser les travaux d'amélioration et de réfection du trottoir pour traiter les eaux de ruissellement en créant un caniveau en béton et un avaloir relié au réseau d'assainissement existant, de renforcer le fond de chaussée pour éviter la création de flaques et de reprofiler cette zone en trapp. Restera à la charge du propriétaire la finition en enrobés.

M. BIER Philippe, concerné par les travaux ne participe ni au débat ni à la délibération.

Après délibération et consultation de plusieurs devis d'entreprises, le Conseil Municipal :

- décide de la réalisation des travaux,
- accepte le devis de l'entreprise STV de Blâmont pour un montant HT de 1 251,69 € soit TTC 1 502,03 € financé par prélèvement sur fonds propres,
- précise que les enrobés seront entièrement à la charge du propriétaire du chemin, soit M. BIER Philippe.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS
Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 07

LAGDEL2015.5.3

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
Conv. du 23 juin 2015 - Séance du 3 juillet 2015
Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

Présents :

M. BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie,
M. JAHN Marc,

Absents excusés : Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.
M.MANDOIS Alain, M. GALLAND Victor

Objet : Nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2016.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit réaliser le recensement des habitants de la commune.

Cette collecte sera effectuée du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour ce recensement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2016.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement, communiqué par l'INSEE, sera versé en intégralité à l'agent recenseur.

Pour copie conforme.

Le Maire

Certifié exécutoire.

Serge ZIEGLER